

# CONDITIONS GÉNÉRALES COURS DE LANGUES

---

## Délai d'inscription et annulation

**Délai d'inscription:** Des cours peuvent démarrer tout au long du semestre, les délais d'inscription sont fixés **10 jours avant le début du cours**, afin de nous permettre de faire des relances, de confirmer ou d'annuler les cours dans des délais raisonnables. Cependant, il est possible de s'inscrire dans un cours qui a déjà démarré.

**Annulation après le délai d'inscription:** La totalité des frais d'inscription est due. Une inscription est un engagement. Une fois le délai d'inscription passé, les formateurs sont engagés et les cours confirmés.

---

## Tarif et durée des cours

Le tarif, le nombre de leçons et la durée des cours sont indiqués dans le descriptif du cours.

La durée d'une leçon et le nombre de leçons déterminés en fonction du nombre de participants vous seront communiqués à la confirmation du cours.

Le support du cours –variant d'un cours à l'autre– n'est pas comprise dans le prix du cours.

---

## Vacances - Absences - Remboursement

**Vacances:** Les cours n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Attention, les dates diffèrent entre Jura et Jura bernois!

**Absences:** Les leçons manquées ne sont ni remboursées ni rattrapées.

**Remboursement:** Le remboursement est effectué uniquement en cas de raisons majeures (p.ex. maladie] sur information écrite et sur présentation d'un certificat médical.

---

## Responsabilité

La responsabilité de l'Université Populaire Jurassienne ne peut être engagée pour des accidents ou des vols survenant pendant les cours, ateliers, stages et voyages.

---

## Méthode - Qualité- Attestation

**Méthode:** Approche communicative et interactive

**Qualité:** Le secrétariat de langues de l'Université populaire jurassienne est certifié eduQaa. Ce label de qualité garantit notamment des formateurs formés dans la formation d'adultes, un système d'évaluation des cours permettant au participant de proposer des mesures d'amélioration continue, des prestations et des audits de suivi réguliers par un organe certifiant.

**Attestation:** Une attestation est remise indiquant le nombre d'heures suivi par le/la participant-e.

---

## Choix du cours - pré-requis - niveaux de connaissance

**Choix du cours:** 8 à choix et différents types de cours en fonction des objectifs d'apprentissage.

**Pré-requis et niveaux de langue:** La responsabilité incombe au participant d'évaluer son niveau de langue, des tests sont à disposition sur notre site internet [www.upjurassienne.ch](http://www.upjurassienne.ch). Le formateur guide le participant vers l'objectif de niveau visé, le travail d'apprentissage, la progression, ainsi que l'atteinte de l'objectif dépendent des aptitudes et de l'engagement du participant.

**Visite test:** Les visites test permettent de participer à une leçon pour tester la langue, le niveau ou le type de cours, moyennant le paiement de frais de dossier de CHF 30.–. Ces frais tombent si la personne s'inscrit au cours.

# CONDITIONS GÉNÉRALES COURS DE LANGUES (SUITE)

---

---

## Inscription

Pour valider son inscription, il est nécessaire d'avoir rempli les conditions suivantes:

- Analyser son niveau de langue en tenant compte des critères du CECR ou avoir effectué un test sur le site web.
- Avoir pris connaissance des conditions générales.

---

## Protection des données privées

Par le biais de leur inscription à une formation ou à une conférence, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, réseau UP, etc.) par l'UPJ. Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par l'UPJ à des fins commerciales ou organisationnelles propres à l'UPJ. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur.

---

## Confidentialité

Les échanges entre participants sont confidentiels. Chaque participant est rendu attentif à ses devoirs envers les autres membres du groupe sur ce sujet. Le formateur conserve également une stricte confidentialité sur les informations concernant les participants, auxquelles il accède à l'occasion des formations.

---

## For juridique

Le présent contrat est régi par le droit suisse. Tout litige découlant du présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux ordinaires de Porrentruy.

Novembre 2024